FRC 8862

CREUZÉ-LATOUCHE,

MEMBRE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Au sujet de MIGNIEN fils, dit PLANIER.

Case
FRC
16784

PLANIER vient de publier des observations sur une lettre *confidentielle* que j'écrivis le 22 nivose dernier à un citoyen de Xaintes, qui m'avoit prié de lui dire, *en confidence*, ce que je pensois de Planier.

Ce citoyen me demandoit que je lui répondisse avec

THE NEWBERRY
LIBRARY

franchise. Je lui fis donc une réponse *confidentielle*, telle qu'il la desiroit. Cet acte n'étant ainsi qu'une confidence d'individu à individu, comme Planier le reconnoît lui-même, je n'en dois compte à personne. J'ai écrit ce que je pensois, à un homme que je n'avois pas été chercher.

Planier suppose, d'après cette lettre qui lui a été livrée, que j'ai provoqué l'arrêté de déportation contre lequel il réclame : et c'est sur cette supposition que roule principalement le pamflet qu'il vient de publier sur ma *lettre confidentielle*.

Je n'ai fait aucune démarche tendante à faire prendre l'arrêté de déportation, qui est du 14 brumaire dernier. A cette époque, j'étois depuis deux mois au fond d'une campagne, où, livré au repos qui m'étoit nécessaire au sein de ma famille, je ne tenois aucune correspondance relative à des affaires politiques.

Un jour de cet hiver, une femme que je ne connois point, vint me trouver chez moi, à Paris, pour m'engager à faire des démarches en faveur de Planier. Je lui répondis que je ne m'étois point mêlé de cette déportation, et que je ne me mêlerois point de la faire révoquer.

Planier me reproche (page 13 de ses Observations sur ma lettre *confidentielle*) *d'avoir craint de le voir un jour appelé à une des places que je réservois à mes protégés.*

Je ne sais où l'on pourroit trouver de mes protégés

dans des places ; il n'y a qu'à voir si parmi mes plus proches parens, qui sont très-nombreux, on en compte beaucoup qui aient obtenu des emplois. Je crois avoir suivi assez notoirement sur ce sujet des principes de conduite bien opposés aux vues que me prête Planier.

(Page 15). *On a su que je n'ai remboursé aucune rente en papier, que je n'ai point rendu en assignats sans crédit comme sans valeur les sommes qu'on m'avoit prêtées en numéraire. Citoyen Creuzé, tous mes persécuteurs n'en pourroient pas dire autant.*

On ne peut douter, d'après l'apostrophe qui termine cette période, que Planier ne m'adresse ici, au moins indirectement, le reproche d'avoir fait des remboursemens en *assignats sans crédit comme sans valeur.* Je dirai donc que :

Je reçus en 1791 le remboursement d'une charge en assignats ; mais ils avoient alors du *crédit* et de la *valeur.* J'employai *sur-le-champ* ces assignats à payer des dettes que j'avois. Je n'ai fait aucun remboursement, et je n'en ai eu aucun à faire, lorsque les assignats ont été discrédités.

(Page 22). Planier me reproche d'avoir *laissé tout faire* (sous le gouvernement révolutionnaire de Robespierre), *d'avoir tout sanctionné, tout approuvé.*

J'étois alors membre fort peu écouté de la Convention ; Planier, qui avoit passé presqu'immédiatement

des fonctions de prêtre catholique (1) à celles de juge criminel, sous Robespierre, étoit tout-puissant dans le département de la Vienne, où j'étois bien loin d'avoir quelque crédit. Je n'ai rien approuvé de tout ce qui concerne ces temps-là que la loi d'amnistie.

(Page 25). Planier citant une offrande patriotique qu'il avoit faite en l'an 6, dit : *Croiroit-on que le* ON, (c'est moi qu'il désigne par ce mot de ma lettre) *qui avoit quelque envie de m'abandonner à mes remords, ait gardé le plus profond silence sur cet acte de patriotisme, que même, m'a-t-on assuré, il en ait empêché l'insertion dans les journaux.*

Voilà qui est plaisant. Je n'ai eu de liaison avec aucun journaliste ; encore moins pourroit-on supposer que tous les journalistes eussent été soumis à mon pouvoir. Plusieurs fois l'on a inséré dans des journaux des articles contre moi, même *à l'époque dont il s'agit :* et jamais je n'ai fait insérer dans aucun journal aucun article contre personne, ni ne me suis mêlé d'y faire rien omettre ; il ne m'est même jamais venu à l'idée que je pusse avoir assez d'autorité pour cela.

(Page 29). *En brumaire de l'an 6, vous disiez à un capitaine d'artillerie, que si l'on vous appeloit anarchiste, la rage s'empareroit de votre cœur, et que ceux qui vous*

(1) Il a rempli les fonctions de vicaire à Lusignan, à son retour d'Angleterre en 1791, et de prêtre habitué à Poitiers, en 1792.

diffameroient seroient les victimes de votre désespoir.

Planier paroît m'attribuer ce propos, sur la foi d'un jeune homme nommé *Pêtre*, dont il cite le nom en note. Je ne sais ce que cela veut dire : je n'ai vu ce jeune homme qu'une fois chez moi, où il vint me prier de lui apostiller une pétition. Il me tint des discours assez raisonnables, dont je ne me rappelle point ; mais je me rappelle bien que rien ne fut dit entre nous qui pût amener le mouvement oratoire que Planier me suppose. Je ne sache pas qu'il me soit jamais arrivé de parler de ma *rage*, ni de parler de *faire des victimes de mon désespoir.* Si l'on a fait réellement un tel rapport à Planier, ce trait n'est pas propre à me donner une bonne idée de ses liaisons.

On peut diviser le dernier écrit publié par Planier, en deux parts, dont l'une ne me regarde point. Dans celle qui me concerne, on voit Planier non-seulement me suivre dans ma carrière politique, et dans mes travaux littéraires ; mais encore m'épier constamment, dans les conversations les plus secrètes que j'ai pu avoir dans mon cabinet, dans mes correspondances les plus confidentielles, dans mes affaires de famille, dont, à la vérité, je n'ai point à faire de mystère ; et jusque dans les plus petites espèces d'actions que je n'ai point faites, et de pensées que je n'ai point eues. Là-dessus, il cite des apophtegmes de philosophe, et il déduit des conséquences de théologien. J'avoue que je n'ai nullement songé à prendre autant de peine à son égard : je m'en tiens aux traits de son histoire, gravés dans la mé-

143

moire des témoins oculaires de la génération actuelle, et burinés dans des monumens que les commentaires et les apologies ne détruiront point.

BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, N°. 662.